

Ville de LAON
Hôtel de Ville
02001 LAON cdx

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 27 juin 2022 à 18 h 30

PRESIDENCE DE Eric DELHAYE, Maire de LAON.

PRESENTS ou REPRESENTEES Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE – S.DUPONT(pouvoir à C.MATHIEU) – Y.BUFFET – C.MATHIEU – F.JOLY – S.ETIENNE-CHARLES – P.MOZIN(pouvoir à A.DELEBARRE-TESSEDRE) – G.BLANCHARD-DOUCHAIN – D.VALISSANT – D.VALLIERE – D.PIERRE – A-M.SAUVEZ – F.POIDEVIN – A.DELEBARRE-TESSEDRE – J-M.QUERE – H.LAHYANI(pouvoir à S.ETIENNE-CHARLES) – H.DAUCHEZ – E.GOULLIEUX – A.LEFEVRE – A.TOURNEUX(pouvoir à F.POIDEVIN) – C.CHATELAIN – M.BEAUFREERE(pouvoir à C.CHATELAIN) – B.LEBEL – M-P.FOURDRAIN FAY(pouvoir à F.JOLY) – P.CERVI – BLAGNEAU – C.GUILLAUME – F.KARIMET – C.MEULLEMESTRE – Y.RUDER – N.DRAGON

ABSENT EXCUSE Yves ROBIN, Nathalie DUSSART

SECRETAIRE DE SEANCE Marie-Michelle PASCUAL

RAPPORTEUR Eric DELHAYE

- 01 -

Extinction de créances

date de convocation
au conseil municipal Lundi 20 juin 2022

Mes chers collègues,

Madame la Trésorière Principale nous a adressé un état de pièces regroupant des créances de la collectivité qui ont été effacées par décision de justice.

Le montant total de ces produits s'élève à 332,05 euros.

AUSSI, MES CHERS COLLEGUES, LA COMMISSION DES FINANCES AYANT ETE ENTENDUE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :

1. **ADMETTRE** qu'il soit procédé à l'annulation de ces créances.
2. **CONSTATER** comptablement ces annulations par l'émission d'un mandat au compte 6542-020-3DSF-CHACO « Créances éteintes » du budget principal.

*

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOpte A L'UNANIMITE
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

